

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 34
Présents : 28
Votants : 32

N° ordre : 24-06

N° ordre dans la séance :

DE-20022024-06

Date de la convocation :
13/02/2024

Date de la publication :

SÉANCE DU 20 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt février à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz-Béon, sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE Franck.

Présents : Mesdames et Messieurs : Franck ANDRE-MASSE Maire, Jean-Marc DUPONT Maire délégué, Claude FELCI, Isabelle MORLOTTI, Marc GUILLAND, Danielle RAVIER, Robert VILLARD, Anne-Laure PETITE, David TREBOZ Adjoints, Danielle CALLET, Sylvain BOIS, Thierry DEHAY, Marie-Françoise SONZOGNI, Carlos ROCHA OLIVEIRA, Eric BONNET, Joëlle TRABALZA, Hélène ROSSI, Sylvianne GUILLERMET, Dominique GERRA, Nadine BRAVI, Thierry DRAPIER, Dominique SCALMANA, Frédéric DI PAOLO, Loïc MONTEIRO, Christelle MARCHAND, Emilie VALTON, Katerina CHAPMAN, Christelle BOUVIER conseillers

Absents excusés : Céline LE CERF (procuration à Isabelle MORLOTTI), Marc MEO (procuration à Jean-Marc DUPONT), Mélisande MACONE (procuration à M. Eric BONNET), Thierry CURTELIN (procuration à Mme Christelle BOUVIER), Mickaël MOUTOT (excusé), Déborah GLEYZE

Secrétaire de séance : Katerina CHAPMAN

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI DE REDACTEUR TERRITORIAL

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8
Vu le budget,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions de rédacteur territorial au sein du service administratif du fait des complexités des missions et des constantes évolutions réglementaires en matière de ressources humaines.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de rédacteur territorial à temps complet à compter de ce jour au sein du service administratif.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal :

DECIDE la création, à compter du 1er mars 2024, d'un poste de rédacteur territorial à temps complet à hauteur de 35 heures hebdomadaires (soit 35/35ème), relevant de la catégorie hiérarchique B étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,

MODIFIE le tableau des emplois annexé à la présente délibération,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Maire

Franck ANDRE MASSE

Accusé de réception en préfecture
001-200099406-20240220-DE-20022024-06-DE
Date de télétransmission : 23/02/2024
Date de réception préfecture : 23/02/2024



TABLEAU DES EMPLOIS - COMMUNE DE CULOZ-BEON

Service Communal d'affectation	Secteur	Cadre D'emplois	Catégories	Temps Complet		Temps Non Complet	
				Effectif Budgétaire	Effectifs Pourvus	Effectif Budgétaire	Effectifs Pourvus
Services administratifs	Administratif	Attaché	A	1	1	0	0
	Administratif	Rédacteur	B	1	1	0	0
	Administratif	Adjoint administratif	C	5	4	0	0
	Technique	Adjoint technique	C	1	1	0	0
Police Municipale	Police Municipale	Agent de Police Municipale	C	2	2	0	0
Service Technique	Administratif	Attaché	A	1	1	0	0
	Administratif	Adjoint administratif	C	1	1	0	0
	Technique	Ingénieur	A	1	0	0	0
	Technique	Adjoint technique	C	7	6	1 à 24h	1
	Technique	Agent de Maitrise	C	4	3	0	0
	Technique	Technicien	B	1	1	0	0
Service à la population	Administratif	Attaché	A	1	1	0	0
Service Multiaccueil	Animation	Adjoint d'animation	C	4	4	5= 1 à 32 h + 3 à 30 h et 1 à 28h00	5
	Technique	Adjoint technique	C	1	1	1 à 24h	1
	Médico-Social	Auxiliaire de puériculture	B	1	1	1 à 30h	1
	Médico-Social	Infirmière	A	1	1	0	0
	Administratif	Attaché	A	1	1	0	0
Service ALSH- Péricolaire- Restauration Scolaire	Animation	Adjoint d'animation	C	1	1	8= 1 à 6,43 + 1 à 30.86h +1 à 17.5h + 1 à 33h + +1 à 14.73h+ 1 à 21.31h +1 à 31,8 +1 à 4.5h	8
	Animation	Animateur	B	1	0	0	0
	Technique	Adjoint technique	C	0	0	1 à 30h	1
Service Bibliothèque	Culturel	Adjoint du patrimoine	C	1	0	0	0
	Culturel	Assistant de conservation	B	1	1	0	0
	Technique	Adjoint technique	C	0	0	1 à 10h15	1
Service Scolaire	Sanitaire et Social	ATSEM	C	3	3	1 à 23,08h 1 à 29,2h	1 à 29,2h
	Technique	Adjoint technique	C	1	1		